

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Tél : 06 44 02 53 20

(Mobile utilisé comme Fixe)

site internet : <http://snes72.org>

<https://twitter.com/SnesSarthe>

mél : snes72@nantes.snes.edu

LE MANS PIC

P4

Déposé
le 29/06/2023
Le Mans CTC

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sommaire

Edito : Espoirs	p. 1	Retour sur quelques faits...	p. 3
Les tristes miracles	p. 2	...éducatifs marquants	p. 4

L'ÉDITO

Espoirs

par Laurent Blancs

Le mouvement social historique qu'a connu le pays depuis janvier n'aura pas suffi : la réforme des retraites a été imposée à une population qui n'en veut pas par un gouvernement minoritaire dans une Assemblée Nationale empêchée de voter.

Ne nous le cachons pas : le coup est rude ; la défaite est réelle. Mais il est des défaites qui offrent des espoirs. Il en est ainsi aujourd'hui. Le mouvement syndical, par son unité remarquable et sa capacité de mobilisation, sort renforcé de cette séquence. Le pouvoir macronien ne peut plus faire comme si les syndicats n'existaient pas ; il doit les écouter et les entendre ; il n'a plus le choix. En effet ce pouvoir a remporté une victoire à la Pyrrhus : il est plus faible que jamais et profondément rejeté par le pays.

C'est le moment pour nous de peser de tout notre poids et de pousser nos revendications, pour faire reculer le gouvernement. A commencer, en ce qui nous concerne, par le Pacte, cette usine à gaz, qui remet en cause notre statut et ne constitue en rien une revalorisation. Ne le signons pas, faisons bloc face au ministère et obtenons une réelle revalorisation de nos salaires. Sans nous, ce Pacte ne peut pas se mettre en place !

Luttons également contre l'inepte et dangereux SNU que la secrétaire d'État veut généraliser en Seconde sur le temps scolaire. Ce projet, aux relents passésistes et nauséabonds, coûte des milliards d'euros qui seraient bien mieux utilisés ailleurs dans l'Education Nationale. Nos élèves n'ont pas besoin de musique qui marche au pas ou de clairon qui sonne mais de classes moins chargées, de locaux dignes et de plus de personnels dans les établissements !

Quant aux lycées, et comme le dit depuis des années le SNES-FSU, la réforme Blanquer a montré toute sa nocivité. C'est une catastrophe qui désorganise les établissements à partir du mois d'avril. Le ministre lui-même a reconnu que c'est désormais tout le 3e trimestre qui est à reconquérir ! Il a demandé à l'ancien recteur Marois de lui faire des propositions en septembre. Nous allons lui faire gagner du temps : organisons toutes les épreuves au mois de juin !! Et si, pour une fois, on écoutait le terrain ?

Rien n'est fini. Nous avons encore des luttes importantes à mener. Dans l'immédiat, bonnes vacances à toutes et tous, après cette rude année, afin de revenir plus déterminés que jamais à la rentrée.

Les tristes miracles du gel du point d'indice et de l'inflation

par Alexis Marganne

Le PIB mesure en € le volume de richesses produites en une année. Constamment, nous entendons parler de son taux de croissance. Ainsi, si l'année 1 le volume de richesses produites vaut 100, le taux de croissance sera de 2 % si le volume de richesses vaut 102 l'année suivante. Toutefois, d'une année sur l'autre, les prix augmentent : c'est l'inflation. Ainsi, si elle est de 2 %, je peux voir la valeur en € de mon PIB passer à 102 sans produire d'unité de richesse supplémentaire. Ainsi, l'Insee distingue le PIB en valeur du PIB en volume. Il cherche à mesurer le volume de richesses supplémentaires produites (ou supprimées) en neutralisant les effets de l'inflation. Ainsi, le taux de croissance cité dans les médias mentionne le PIB en volume.

1. Imaginons une fonction publique où les fonctionnaires sont tous hors Education Nationale. Cela signifie que tous les fonctionnaires ont une rémunération qui suit globalement l'inflation : les primes permettent de compenser la perte de pouvoir d'achat du point d'indice. Pour les retraités, les pensions sont indexées sur l'inflation. Les valeurs ci-dessous sont exagérées pour rendre visible le mécanisme. Mais elles peuvent être atteintes entre le début et la fin de la carrière.

Année 1		Année 2	
PIB		PIB	Echelle
			1 brique de 1,5 +
	Taux de croissance en volume de 10% = 1 brique supplémentaire produite ci-dessous		
Echelle	1 brique		
	Taux d'inflation de 50% => l'unité produite supplémentaire augmente sa taille de moitié => la taille de la barre de gauche (jaune+rouge) augmente de moitié		10 briques de 1,5
10 briques de 1			
	Part du PIB consacrée aux fonctionnaires		Part fonctionnaires
	Part du PIB consacrée aux retraités (anciens fonctionnaires)		Part retraités
Année 1		Année 2	
Les dépenses de l'Etat représentent 3 briques/10 ou 30% du PIB		Les dépenses de l'Etat représentent 3 briques/11 ou 27% du PIB	

Dans ce cas de figure, l'Etat a réussi en indexant le salaire des fonctionnaires et des retraités sur l'inflation à économiser 3% de PIB en dépenses. Dit autrement, l'effort consacré par le pays au Service Public est donc diminué de 3% ! Si on prenait comme référence le PIB de 2022 à 2600 Mds €, cela représente 78Mds d'€ (60Mds le budget de l'E.N. en 2023, le premier poste de dépenses). 0,1% de PIB gagné représente déjà 2,6 Mds € aujourd'hui. A peu de chose près, c'est la revalorisation inconditionnelle moyenne de 5,5% pour tous les enseignants de Macron

Tous les automnes, le Parlement vote le budget et le ministre de l'E.N. se vante d'une hausse historique du sien. Si elle se fait à proportion de l'inflation, cela masque une baisse de l'effort consentie par la Nation pour l'Education.

2. Imaginons maintenant que tous les fonctionnaires soient traités comme les enseignants, c'est-à-dire qu'ils peuvent perdre du pouvoir d'achat. Les pensions des heureux retraités sont, elles, indexées sur l'inflation.

Année 1		Année 2	
PIB		PIB	
	Taux de croissance en volume de 10% = 1 brique supplémentaire produite ci-dessous		
Echelle	1 brique		
	Taux d'inflation de 50% => l'unité produite supplémentaire augmente sa taille de moitié => la taille de la barre de gauche (jaune+rouge) augmente de moitié		
10 briques de 1			
	Part du PIB consacrée aux fonctionnaires. L'année 2, n'étant pas augmentés, le volume consacré à leur rémun. reste fixe.		1 brique de 1,5 + 0,33 brique de 1,5 = 1,33 brique de 1,5
	Part du PIB consacrée aux retraités (anciens fonctionnaires)		1 brique de 1,5
Année 1		Année 2	
Les dépenses de l'Etat représentent 3 briques/10 ou 30% du PIB		Les dépenses de l'Etat représentent 2,33 briques/11 ou 21% du PIB	

Ne pas indexer la rémunération sur l'inflation c'est MAXI JACKPOT pour...

- Les entreprises qui bénéficient d'aides ou de réductions d'impôts. En 2022, la revalorisation de 3,5% du point d'indice pour tous les fonctionnaires a coûté environ 8 Mds d'€ à l'Etat. Elle ne compensait pas l'inflation. Pour le faire, il fallait remettre 8 Mds : mais l'Etat a préféré mettre fin à une taxe sur les entreprises, la CVAE pour le même montant.
- Les entreprises qui bénéficient d'allègement de cotisations (et non de charges) sociales : pour ne pas mettre la Sécurité Sociale en déficit, l'Etat compense le défaut de cotisations (enfin, de façon moins systématique sous Macron). Ce qui est économisé sur le Service public est utilisé ainsi (entre autres).
- Les salariés des entreprises moyennes ou grandes qui profitent de tous les dispositifs défiscalisés de participation, intéressement, prime Macron sur le partage de la valeur. Même mécanisme : ceux qui n'en profitent pas paient leurs cotisations et leurs impôts pour compenser ce manque à gagner pour la Sécurité Sociale. Les heures supplémentaires défiscalisées relèvent de la même mécanique.
- Ceux qui prêtent à l'Etat : c'est-à-dire toutes les grandes banques, les assurances, les fonds de pensions. N'importe qui avec une Epargne peut se retrouver sans le savoir bénéficiaire des emprunts de l'Etat. Les plus fortunés en profitent bien davantage tant le patrimoine est très concentré dans la population. Réduire la part des dépenses publiques dans le PIB est pernicieux : la capacité de remboursement de l'Etat étant plus élevée, on peut lui prêter au profit des plus fortunés qui disposent d'une rente sûre.

On comprend pourquoi la dette en % du PIB ne cesse d'augmenter et pourquoi le gel du point d'indice est sans fin ! Le gel continu du point d'indice n'est ni une mesure d'économie, ni de saine gestion. C'est une politique délibérée, même pas assumée, de réorienter l'argent public vers des dépenses pour le privé ! **L'Etat-employeur ne s'arrêtera pas si personne ne l'arrête ! Il continuera à bafouer notre dignité professionnelle en dépréciant l'enseignement et l'accompagnement des élèves (traitement indiciaire + Isoe part fixe) et en sous-entendant que nous avons le temps pour nous porter volontaire pour les tâches du Pacte. La bataille du dégel du point d'indice doit être menée d'urgence où l'Education Nationale, premier budget de l'Etat, continuera à être sacrifiée au profit des inté-rêts privés !**

Retour sur quelques faits éducatifs marquants et printaniers de la Sarthe mais pas seulement

par Lionel Quesne

Mi mars : Décidément la réindustrialisation de la France n'est pas gagnée. Que l'on en juge seulement par les peaux de bananes que Rectorat et Région s'ingénient à glisser sous les pas du Lycée Polyvalent Le Mans Sud, établissement délivrant jusqu'alors dans ses ateliers des formations incontestablement reconnues. A l'automne, il avait déjà vu apparaître la concurrence fratricide d'un « garage-école » installé à Allonnes et cet hiver, incidemment, à l'occasion de l'ouverture de « parcoursup », il avait appris la disparition de l'une de ses formations emblématiques, le « BTS plasturgie » alors qu'à peine un an auparavant, un important industriel du secteur des cosmétiques avait remis six moules à injection. Certains auraient pu y voir un gage de pérennité ; ça aurait été sans compter les tortueux projets ministériels qui entendent considérablement réduire la voilure des BTS, pourtant l'un des rares débouchés de l'enseignement professionnels vers le supérieur.

Cependant l'intense mobilisation des personnels enseignant a permis de sauver en cette mi mars le « BTS plasturgie » qui sera maintenu... mais uniquement en alternance avec des étudiants rémunérés comme les futurs élèves de la voie professionnelle. Une victoire mais qui ne passe pas sous un arc de triomphe, plutôt sous les fourches caudines du sacro-saint apprentissage.

20 mars : c'est la fin de l'année scolaire dans les lycées généraux et technologiques ! En effet en ce lundi commencent les épreuves de spécialités. Ils sont 4304 candidats à les passer en Sarthe. Le bac en mars, c'est le résultat de quoi ? D'un pari stupide entre potes un vendredi soir sur le coup de 19 heures ?

4 avril : Toujours la même rengaine : « le service public ne sait pas faire donc confions ses missions à des acteurs privés »... financés par de l'argent public. C'est ainsi qu'Etat, Région et Département ont alloués 700 000 € au réseau de l'école de la deuxième chance (E2C) afin qu'il réinsère de jeunes gens décrocheurs âgés de 16 à 25 ans au moyen de... stages en alternance. Une panacée qu'on vous dit ! Rappelons tout de même qu'il existe déjà au Mans un lycée de la nouvelle chance et que la mission locale ne se tourne pas les pouces.

19 avril : Le couac est tellement gros que l'on en parle partout, y compris dans le Maine libre qui titre « En terminale, l'année est déjà finie ». Non ! Pas possible ! Et pourquoi donc ? Ah ben oui, à cause de ce qui est dit ci-dessus au « 20 mars ». D'autant que ce ne sont pas seulement les épreuves de spécialités qui sont passées, ce sont aussi les résultats qui ont été communiqués. Ajoutez à cela un calculateur que vous aurez aisément déniché sur internet et vous avez des candidats qui dès le 19 avril savent déjà que pour l'immense majorité d'entre eux et sauf kolossal accident industriel, le bac est dans la poche. Et que devenons-nous, pauvres galériens, face à des assistances parfois clairsemées et systématiquement démobilisées ? Nous ramons, pardi ! Mais tout cela n'était bien sûr pas prévisible. Personne, et surtout pas le SNES, n'avait tiré le signal d'alarme à de multiples reprises. Ben non. Enfin l'essentiel est que des leçons seront tirées de cette fâcheuse expérience et que le cap sera rectifié (ouaf,ouaf ouaf!)

9 mai : des élèves de la « classe défense » du lycée d'Estournelles-de-Constant (La Flèche) assistent au ravage de la flamme du soldat inconnu à Paris après avoir construit une maquette de sous-marin. Alors ça aussi, comme l'apprentissage, c'est dans l'air du temps. L'entreprise et l'armée sont les deux mamelles de la pédagogie nouvelle (désolé Célestin, tu dois te retourner dans ta tombe en entendant ces mots). La veille, les cérémonies du 8 mai avaient déjà vu la présence de collégiens également inscrits dans une « classe défense » à Roger Verceil ainsi que celle de cadets sapeurs pompiers des collèges Joséphine Baker et Jean Cocteau de Coulaines. Les uniformes, le drapeau, le clairon ont le vent en poupe. M'fe-rez deux heures de colle mon gaillard ! Repos.

10 mai : le quartier Bellevue – Carnac qui s'étend entre Coulaines et Le Mans est repéré comme l'un des plus pauvres de France (28° sur 800) et pourtant les collèges du secteur ne sont pas étiquetés REP + ce qui leur permettrait de disposer de quelques moyens supplémentaires. Cherchez l'erreur.

(suite en page 4)

(suite de la page 3)

12 mai : Finalement M. Pap Ndiaye n'annoncera pas de grand plan pour renforcer la mixité sociale à l'école. Il aura suffi que le président du sénat fronçe les sourcils en bougonnant qu'il ne saurait être question d'imposer quoique ce soit à l'enseignement privé (qui fonctionne cependant avec 80 % d'argent public) pour que le ministre remballe son projet. Voilà ce qu'on appelle du courage politique. En attendant les élèves du quartier Bellevue-Carnac pourront tranquillement rester entre pauvres ce qui, comme on le sait, leur fera le plus grand bien pédagogique.

15 mai : Où l'on apprend qu'en 2022 les Instituts de formations en soins infirmiers (Ifsi) ont été la formation la plus demandée sur parcourcup en Sarthe. 10576 vœux ont été déposés dans les quatre Ifsi du département, représentant 16,8 % des candidatures en Sarthe. Cependant il semblerait que parcourcup ne soit pas un gage absolu de motivation chez les prétendants, nombre d'entre eux abandonnant assez rapidement la formation alors que la profession manque de bras. Aussi le délégué territorial de l'ARS suggère-t-il une remise en cause de la procédure d'affectation et un retour au concours écrit et à l'entretien motivationnel. Tiens donc, parcourcup ne serait donc pas la grande solution miracle pour l'accès aux études post bac ?

12 juin : A l'approche des épreuves de philosophie, il commence à se dire qu'elles se dérouleront sans trop de « stress » pour beaucoup de candidats. Encore un scoop ! Sauf pour celles et ceux qui ont suivi le feuilleton du baccalauréat 2023 et, en particulier l'épisode du 19 avril. Bon courage aux collègues philosophes qui corrigeront des copies qui risquent de leur donner un aperçu du néant.

12 juin bis : Où l'on apprend que le collège du Petit-Ver-sailles à La Flèche est engagé dans une démarche d'aménagement visant à ce que les occupants des lieux souffrent moins de la chaleur. Ainsi des espaces ombragés ont-ils été créés et, dans la cour, il est prévu d'enlever une partie du bitume pour semer de l'herbe à la place. Voici une initiative qui mériterait certainement d'être multipliée.

12 juin ter : Elus et enseignants s'opposent à la fermeture de classes au collège Jean Rostand de Sainte-Jamme-sur-Sarthe en se rassemblant devant l'établissement. C'est en particulier la fermeture d'une division de 6^e pour deux élèves en moins qui a du mal à passer. Les contestataires y voient une stricte application d'une « politique du chiffre » entraînant son lot habituel de dégradations des conditions d'apprentissage et de travail du fait d'effectifs pléthoriques. Allons bon, que vont-ils chercher là ?

13 juin : Journée de mobilisation des AESH à la Flèche et au Mans pour contester une annonce présidentielle faite le 26 avril dernier lors de la Conférence nationale du handicap et relayée dans la foulée au JT de 20 h 00. Sans qu'aucune précision n'ait été apportée sur l'instant

ou depuis, il s'agirait de fondre leurs fonctions avec celles des AED. On comprend l'émoi face à une déclaration d'une telle brutalité qui les transformerait tous en ARE (assis-tants de réussite éducative). Les AESH ont tenu à rappe-ler qu'il était question de deux métiers différents dont il convient, dans l'intérêt des élèves bénéficiaires, de reconnaître la spécificité.

15 juin : C'est au tour du collègue Henri Lefeuve d'Arnage de contester la suppression d'une classe, de 5^e en ce qui les concerne. Quelle drôle d'idée ! Ne savent-ils pas que plus les effectifs sont élevés, mieux on enseigne ? Ça, tout le monde le sait à la DSDEN.

15 juin bis : Le Prytanée militaire de La Flèche manque de bras et il le fait savoir par voie de presse par le biais de ce qui pourrait être une petite annonce « recherche un professeur en sciences de l'ingénieur... ». Rien ne va plus. Il est à souhaiter que la pénurie ne s'étende pas et que dans un proche avenir le recrutement des officiers ne se fasse pas sur le Bon coin.

16 juin : Et en même temps (pour reprendre à propos la célèbre formule présidentielle) que les écoles militaires peinent à recruter, on assiste à l'apothéose de l'école militarisée avec le Service national universel (SNU) proposé à tous les élèves de seconde sur douze jours de temps scolaire à partir de 2024. Une seule remarque parmi l'avalanche de celles qui pourraient être faites : coût minimum de l'opération = 2 milliards d'euros soit un peu plus que la prétendue revalorisation des traitements enseignants via le Socle. Comment oser dire qu'il n'est pas possible de faire plus et mieux. Quel affront ! Quel mépris !

16 juin bis : La préfecture organise un concours d'éloquen-ce et décerne le coup de cœur du jury à une élève tcha-dienne du collège Costa-Gavras qui a fui le Tchad avec sa famille et qui a choisi pour thème de sa prise de parole « le droit d'accès à l'école des jeunes filles au Tchad ». Moyennant quoi la même préfecture met en demeure cette fa-mille de quitter le logement dans lequel elle est hébergée au motif qu'elle a été déboutée deux fois de sa demande d'asile. La mère voulait en effet préserver ses filles des mariages forcés précoces, de l'excision et leur fournir un ac-cès à l'éducation. Schizophrénie, hypocrisie, cynisme de la part de la préfecture ? En tous cas, où sont les valeurs de la république ? Dans le premier geste préfectoral ou dans le second ?

21 juin : Les collèges de Sainte-Jamme et d'Arnage obtiennent gain de cause. Comme quoi... C'est la fête !

22 juin : A partir du 1er janvier 2024, le collège Costa-Gavras aux Sablons disposera de son propre service de restauration scolaire et il y sera testé, ainsi que dans deux autres collèges REP+ des quartiers sud du Mans (A. Fournier et J. Baker) une tarification à 1 € pour tous les élèves.